



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} avril 2010
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Première session

17-19 mai 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation et de procédure

Questions d'organisation et de procédure

Note du Secrétariat

1. Les propositions exposées dans la présente note ont été établies sur la base de la résolution 64/236 de l'Assemblée générale intitulée « Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable ».

I. Questions d'organisation et de procédure

Projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

2. Le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable figure dans une note du Secrétariat (A/CONF.216/PC/4).

II. Logistique et appui

3. Dans sa résolution 64/236, l'Assemblée générale envisage quatre sortes d'activités d'appui : la documentation, la coordination interinstitutions, les travaux du Comité préparatoire et la collecte de fonds.

Documentation

4. La documentation nécessaire aux réunions du Comité préparatoire et à la tenue d'autres manifestations, y compris la Conférence elle-même, sera établie conformément aux décisions qui auront été prises lors de la première réunion du

* A/CONF.216/PC/1.



Comité. Celui-ci souhaitera peut-être saisir cette occasion pour recenser les rapports qui seront nécessaires et en fixer le calendrier d'établissement afin d'appuyer ses futures réunions et le déroulement d'autres manifestations.

5. La documentation pourra englober les rapports demandés au Secrétaire général concernant une analyse approfondie des questions recensées dans la résolution 64/236 et des rapports sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence, ainsi que les rapports demandés aux commissions régionales et aux organismes régionaux, gouvernements, grands groupes et autres parties prenantes. Le Comité préparatoire peut également envisager de demander au Secrétaire général de faire figurer dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, les décisions qui auront été prises à l'occasion de sa première réunion, y compris une analyse des questions qui pourraient avoir été ajoutées à la liste initiale.

6. Lors de l'établissement de la documentation, le Secrétariat tirera parti du savoir-faire et des capacités d'analyse disponibles dans le système des Nations Unies et sollicitera les apports des gouvernements et d'autres parties prenantes, comme les grands groupes, les instituts de recherche sur les politiques et les réseaux mondiaux dont les travaux portent sur les questions de développement durable.

Coordination interinstitutions

7. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/236, le Secrétariat aura recours aux mécanismes de coordination interinstitutions des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et à ceux des organisations internationales et régionales compétentes pour solliciter les apports et les contributions de chacun aux préparatifs, chacun selon son mandat et les atouts qui lui sont propres. Il s'attachera activement à obtenir la participation d'autres parties prenantes, notamment celle des grands groupes, et à coordonner leur apport aux préparatifs de façon à éviter les chevauchements d'activités et à favoriser les complémentarités.

Réunions du Comité préparatoire

8. Le texte de la résolution 64/236 prévoit la tenue de trois réunions du Comité préparatoire. À sa première réunion, le Comité pourrait entreprendre les activités suivantes :

a) Élire les 10 membres de son bureau qui piloteront les préparatifs de la Conférence;

b) Examiner le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis et les lacunes restant à combler concernant la mise en œuvre des textes issus des grandes réunions au sommet relatives au développement durable et son analyse des thèmes proposés. L'analyse présentée dans le rapport regroupe les apports des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et fait fond sur les contributions d'autres parties prenantes;

c) Débattre de façon approfondie des questions techniques et des questions de fond et de procédure afin d'affiner et de rationaliser les directions imprimées aux préparatifs, compte tenu de toutes les activités intergouvernementales et grandes manifestations qui sont prévues, telles que la Réunion plénière de haut niveau des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra

en septembre 2010, l'Année internationale de la biodiversité (2010), l'Année internationale des forêts (2011), la réunion d'examen quinquennal de haut niveau de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (septembre 2010) et les réunions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Conférence des parties aux trois conventions de Rio;

d) Examiner le projet de règlement intérieur de la Conférence et en recommander l'adoption par l'Assemblée générale;

e) Inciter son bureau à s'associer étroitement aux préparatifs intergouvernementaux et à mobiliser un appui politique au plus haut niveau possible dans les pays développés et dans les pays en développement;

f) S'entendre sur : i) les dates exactes et le lieu de la Conférence; ii) le calendrier des réunions de son bureau, tout au moins celles qui se tiendront entre ses première et deuxième réunions; et iii) les tâches techniques et d'organisation à mener à bien avant la deuxième réunion préparatoire;

g) Examiner d'autres questions, à sa propre initiative ou à celle de son bureau.

9. Le Comité préparatoire tiendra sa deuxième réunion, sur deux jours, en mars 2011 immédiatement après la réunion intergouvernementale préparatoire de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable. Outre l'examen des thèmes de fond de la Conférence, il prendra des décisions sur les sujets suivants :

a) Les modalités et le calendrier des négociations et la présentation du texte de la présidence qui constituera l'ossature du document final de la Conférence;

b) L'organisation des travaux de la Conférence, notamment le débat de haut niveau, les tables rondes et les échanges entre les différentes parties prenantes;

c) La structure et la nature des apports et de la documentation demandés aux mécanismes préparatoires aux échelons international, régional et national;

d) Les thèmes et les lieux d'accueil des tables rondes de haut niveau aux échelons mondial et régional et des réunions intersessions à organiser à l'appui des préparatifs de la Conférence;

e) Les activités à mener à bien avant la tenue de la troisième réunion préparatoire, notamment l'établissement du calendrier des réunions du bureau entre les deuxième et troisième réunions préparatoires.

10. Étant donné que l'Assemblée générale a prévu, dans sa résolution 64/236, que la dernière réunion préparatoire se tiendrait en 2012, immédiatement avant l'ouverture de la Conférence, le Comité souhaitera peut-être examiner les modalités qui permettront de mettre la dernière main au texte de la présidence (achèvement des négociations) avant le début de la Conférence. Il se penchera peut-être aussi sur la teneur et la structure du document politique ciblé qui sera établi à la fin de la Conférence.

11. Il est probable que le Comité préparation consacra la majeure partie de la troisième réunion préparatoire aux négociations relatives au texte de la présidence afin de dégager un consensus sur le document politique ciblé. Il sera peut-être

également amené à régler quelques questions d'organisation et de procédure. Compte tenu de ces éléments, le Comité souhaitera peut-être déterminer si le temps imparti à la troisième réunion suffira.

Collecte de fonds

12. Dans sa résolution 64/236, l'Assemblée générale a considéré qu'il faudrait disposer d'un financement suffisant pour garantir la participation effective des pays en développement et des grands groupes aux préparatifs, aux réunions nationales et régionales et à la Conférence elle-même. Si l'on savait pouvoir compter sur un financement suffisant, entre autres choses, cela permettrait aux préparatifs et à la Conférence elle-même d'être couronnés de succès. Les donateurs internationaux et bilatéraux et les pays sont donc encouragés à soutenir les préparatifs en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale de la Commission du développement durable.

III. Activités préparatoires

13. Pour que la Conférence soit couronnée de succès, il faut obtenir la participation active de toutes les parties prenantes qui œuvrent en faveur du développement durable à tous les niveaux. Il convient donc de prendre en considération tous les mécanismes intergouvernementaux et autres ainsi que les tendances et les lacunes que révèle la mise en application des engagements pris dans le domaine du développement durable.

Mécanismes nationaux

14. Les pays sont invités à envisager de constituer des comités préparatoires à l'échelon national et à y associer les autorités publiques compétentes et des parties prenantes, telles que les collectivités locales et les grands groupes, afin d'évaluer, en particulier sous l'angle des thèmes recensés dans la résolution 64/236, les grands problèmes auxquels se heurte le développement durable. Les évaluations doivent porter sur les lacunes restant à combler en ce qui concerne la mise en œuvre des documents issus des grandes réunions au sommet consacrées au développement durable et recenser les problèmes qui se font jour. Cela aidera le Secrétariat à actualiser les profils de pays et cela permettra de mieux cerner les politiques et programmes de développement durable qui donnent ou non de bons résultats. Les évaluations faciliteront également l'établissement du document final de la Conférence. On peut aussi envisager de demander aux comités nationaux de lancer des campagnes de sensibilisation auprès du public et de faciliter les échanges entre les différentes parties prenantes afin de réunir des apports techniques et de mobiliser un appui politique en faveur de la Conférence. Les pays souhaiteront peut-être tirer parti du savoir-faire des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et obtenir leur aide en s'adressant au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

Mécanismes régionaux

15. Les préparatifs régionaux se dérouleront en 2011 et en 2012. Le Département des affaires économiques et sociales est en pourparlers avec les commissions régionales, les bureaux régionaux du PNUE, le Programme des Nations Unies pour

le développement et d'autres organismes à l'échelon régional afin qu'ils jouent un rôle de chef de file dans l'organisation des activités préparatoires à l'échelon régional.

16. La résolution 64/236 prévoit que les réunions régionales de mise en œuvre qui seront organisées sous l'égide de la Commission du développement durable deviendront des réunions préparatoires régionales pour la Conférence. À cet égard, le Comité préparatoire souhaitera peut-être réaffirmer l'importance qu'il y a à ce que la participation aux réunions régionales se fasse à un niveau élevé puisqu'il s'agira d'entreprendre des évaluations et examens régionaux des progrès accomplis sur la voie du développement durable et de recenser les tendances régionales, les grandes questions de politique générale, les priorités et les mesures à prendre. Il faudra envisager d'organiser des réunions préparatoires à l'échelon sous-régional, le cas échéant, des tables rondes de haut niveau et des échanges entre les parties prenantes sur les questions thématiques retenues pour la Conférence. Le Secrétariat coopérera étroitement avec les commissions régionales afin d'arrêter des modalités communes applicables aux préparatifs régionaux qui soient de nature à faciliter la comparabilité des examens et évaluations entrepris, tout en veillant à préserver l'originalité et la spécificité des contributions régionales.

Grands groupes

17. Des préparatifs transparents, dynamiques et interactifs passent par la contribution et la participation active des grands groupes. Ceux-ci sont encouragés à contribuer activement aux échanges entre les différentes parties prenantes et aux autres manifestations qui seront organisées dans le cadre des préparatifs. Le Secrétariat coopérera étroitement avec les grands groupes afin de veiller à ce qu'ils prennent part aux manifestations prévues dans le cadre de la Conférence. À cette fin, le Comité préparatoire souhaitera peut-être inviter les donateurs et les organisations internationales à appuyer, directement ou par l'entremise du fonds d'affectation spéciale de la Commission, la participation des grands groupes.

Apports des experts

18. On mobilisera les apports émanant des experts dans le cadre d'ateliers, de réunions d'experts et de réunions d'information technique qui seront organisés conjointement ou non par différentes entités des Nations Unies, dans le cadre de leur mandat, autour des thèmes retenus pour la Conférence. Le Secrétariat mobilisera aussi un certain nombre d'équipes d'experts qui établiront une analyse approfondie : i) des progrès accomplis pour parvenir au développement durable et des lacunes restant à combler; ii) des problèmes qui se font jour; iii) de l'économie verte envisagée sous l'angle du développement durable et de la lutte contre la pauvreté; et iv) du cadre institutionnel concernant le développement durable. Il créera aussi des blogs thématiques afin de solliciter les apports des experts, des grands groupes et d'autres parties prenantes qui souhaiteraient s'associer aux préparatifs. Il demandera en outre à des experts de renom de se prêter à des entretiens et à des débats sur des sujets relatifs au développement durable qui seront retransmis sur son site Web.

Sensibilisation et dissémination de l'information

19. Une campagne de sensibilisation dynamique et ouverte sera lancée auprès des parties prenantes afin d'éveiller leur intérêt et de faire en sorte qu'elles se

mobilisent durablement. Elle fera appel à plusieurs médias et formes de communication et comportera des activités de communication adaptées aux différents publics visés. L'on a commencé à mettre sur pied un site Web consacré à la Conférence. Celui-ci permettra de se tenir informé des préparatifs, de mieux faire connaître différents aspects de la Conférence, y compris les résultats qui en sont attendus, de promouvoir les manifestations qui se dérouleront dans le cadre des préparatifs et de solliciter des apports auprès des différentes parties prenantes, notamment sur les questions de fond qui seront examinées par les participants à la Conférence. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies mobiliseront leurs services chargés de la communication afin de sensibiliser toutes les parties prenantes et d'obtenir leur appui à la Conférence.

IV. Coordination avec le pays hôte

20. À l'issue de la première réunion du Comité préparatoire, l'ONU commencera à établir un accord avec le pays hôte qui servira de base aux négociations avec le Gouvernement brésilien. L'accord précisera les aspects suivants : lieu et dates de la Conférence, participation, locaux, matériel, services collectifs de distribution, fournitures, services médicaux, logement, transports, police, protection, personnel local, arrangements financiers, responsabilité civile, privilèges et immunités, droits à l'importation et taxes, et règlement des différends.

21. L'ONU invitera le Gouvernement brésilien à constituer une équipe qui veillera à ce que le Brésil honore, dans les délais prescrits et avec efficacité, les engagements qu'il aura pris dans l'accord le liant à l'Organisation. Le Secrétariat consultera régulièrement cette équipe afin de faire le point de l'état d'avancement des préparatifs.
